

Département
De la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Communautaire

Communauté de Communes
Du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière -
70 190 RIOZ

La Présidente certifie que la convocation du Bureau Communautaire a été faite le 31 mai 2021.
L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 17h30, le Bureau Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents ou représentés :

8 Présents :

Madame WANTZ Nadine, Monsieur SAUVIAT Jean-Louis, Madame CUENOT Christelle, Monsieur GUIGUEN Dominique, Monsieur MAINIER Gilles, Monsieur GERMAIN Guillaume, Monsieur ORMAUX Alexandre, Monsieur HANRIOT Jean-Charles.

1 Membre ayant donné pouvoir :

Monsieur NOEL Jean-Jacques

1 Membre excusé :

Monsieur FLEUROT Emmanuel

N°21-06-04-01D

Objet : Sollicitation de subventions DETR "Initiatives relatives à l'inclusion numérique ou au développement du télétravail" et Région Bourgogne Franche-Comté "Mise en œuvre de solutions assurant la maîtrise et la sécurisation des données" :

Face à la situation sanitaire et l'obligation du télétravail en 2020 et 2021, la CCPR s'est trouvée confrontée à la problématique quant à la fourniture de pc portables pour les agents administratifs notamment pour les services comptabilité et ressources humaines. Un certain nombre d'agents ne dispose uniquement que d'un pc fixe.

Afin de pouvoir doter les agents d'un pc portable et de télétravailler, le service informatique a sollicité les écoles de Boult et de Voray qui ont été équipées fin 2018 d'une valise numérique de 8 pc portables pour la mise à disposition du matériel.

En parallèle, un certain nombre de PC fixes sont à changer (fin de vie), le vice-président propose de renouveler une partie du parc informatique composé de pc fixe par des pc portables (15 à 20 postes) et d'acquérir deux nouveaux logiciels pour la comptabilité et les ressources humaines afin que les agents puissent télétravailler.

Vu les actions inscrites dans le cadre de la DETR (DSIL) "Initiatives relatives à l'inclusion numérique ou au développement du télétravail",

Vu les actions inscrites dans le cadre du plan de relance 2020, transformation numérique "Mise en œuvre de solutions assurant la maîtrise et la sécurisation des données";

Le vice-président propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Coût de l'opération :

Equipement (machines) : 30 600.00 €

Equipement (logiciels) : 34 250.00 €

Coût total de l'opération HT : 64 850 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Montant HT
DETR (DSIL) (30 %)	19 455.00 €
Région Bourgogne Franche-Comté (40%)	25 940.00 €
Fonds propres	19 455.00 €
Total	64 850.00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire autorise la Présidente :

- à solliciter la subvention DETR ;
- à solliciter la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté
- à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ

